

A M. Pap Ndiaye, ministre de l'Education nationale,
pour copie à Mme Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles
sous-couvert de M./Mme, recteur/rectrice de l'académie de.....
sous-couvert de M./Mme, proviseur / principal du collège / lycée (pour
le second degré)
ou sous-couvert de M./Mme, IA-IEN (pour le 1er degré)

A, le

Objet : soutien à Kai Terada.

En septembre 2022, nous apprenions que notre collègue Kai Terada, qui était titulaire d'un poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre depuis le 1er septembre 2006, était suspendu puis « muté dans l'intérêt du service » alors que son dossier était vide. Le rectorat de Versailles en le mutant dans un autre département a mis fin à son mandat de co-secrétaire départemental de SUD Éducation 92. Une répression anti-syndicale avérée qui avait d'ailleurs été condamnée unanimement par les organisations représentatives des personnels de l'Education nationale au CTM (CFDT, CGT, FO, FSU, SNALC, Sud et UNSA).

Au mouvement intra 2023, Kai Terada a demandé en vœu unique le lycée Joliot-Curie de Nanterre. Aujourd'hui, nous apprenons avec stupeur que le rectorat de Versailles lui a annoncé la « neutralisation » - en dehors de tout cadre réglementaire - de sa demande de mutation au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92) au motif que la situation au sein de l'établissement, pour laquelle la mutation avait été décidée, « est toujours en vigueur ».

Comme l'intersyndicale académique de Versailles (SNES-FSU, FNEC FP-FO, SUD et CGT) nous « contestons cette décision arbitraire et injustifiée » et nous « demandons à ce que Kai Terada puisse participer au mouvement intra-académique comme n'importe quel personnel de l'académie et que sa demande soit examinée en fonction du seul critère du barème.»

Nous savons que Kai Terada est une figure militante de la lutte pour la défense de l'éducation prioritaire et le droit à l'éducation des milieux populaires mais aussi des mobilisations qui ont eu lieu contre les réformes Blanquer, qu'il est très actif au sein de RESF. Il s'agit là encore de réprimer des collègues dont la seule faute est de défendre le service public d'éducation. Nous ne pouvons tolérer que la réponse aux dysfonctionnements de notre ministère soit la sanction des premiers défenseurs de l'école publique.

Kai Terada vous a adressé un recours hiérarchique pour vous demander d'annuler cette « neutralisation ».

C'est pourquoi, nous, élus au CA ou personnels mobilisés du lycée/collège/école, exigeons que son droit à participer au mouvement intra-académique soit respecté et que sa demande soit traitée comme celle de chacun et chacune d'entre nous, et nous vous demandons donc de faire droit à son recours hiérarchique.

Les élus au CA ou les personnels mobilisés du lycée/collège/école, soutenus par les sections syndicales